

**RAPPORT DU MAIRE RELATIF A L'UTILISATION
DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.),
PERCU AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Conformément à l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), dans les Communes bénéficiaires du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F.), il est présenté un rapport avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice. Ce rapport présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Depuis la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 (article 5) venue modifier l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des indicateurs relatifs aux inégalités liée au rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain n'est plus une obligation. Le rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) étant lui-même supprimé. Seule demeure l'obligation, décrite à l'article L. 2531-16 du CGCT, de présenter un rapport lié à l'attribution du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), indiquant uniquement les actions entreprises.

Par souci d'information, le présent rapport expose toujours diverses données actualisées. Toutefois, la collecte et la synthèse de données quantitatives récentes étant rendue particulièrement difficile, lorsque cette actualisation n'a pas été possible, les données et indicateurs relatifs à l'année 2022 sont rappelés à titre facultatif.

En 2024, la Commune a perçu 1 661 240 € au titre du F.S.R.I.F. Après avoir connu une baisse comparativement à 2022, ce montant est de nouveau en hausse par rapport à 2023, année au cours de laquelle la Commune a perçu la somme de 1 553 410 €. Cette dotation est libre d'emploi.

Le F.S.R.I.F. dépend d'un indice synthétique des ressources et des charges, défini à l'article L.2531-14 du C.G.C.T. faisant intervenir les éléments suivants :

- Le rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de la région d'Ile-de-France et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- Le rapport entre le revenu moyen par habitant des communes de la région d'Ile-de-France et le revenu par habitant de la commune ;
- Le rapport entre la proportion de logements sociaux, dans le total des logements de la commune et la proportion de logements sociaux dans le total des logements des communes de 5 000 habitants et plus de la région d'Ile-de-France.

Ce rapport annuel relatif à l'utilisation du F.S.R.I.F. est adressé au Préfet de Seine-et-Marne pour transmission au Ministre de l'Intérieur.

1 – INDICATEURS RELATIFS AUX INEGALITES

Les inégalités sociales sont multidimensionnelles. Les instruments pour les mesurer n'englobent que certains aspects.

De plus, les données sont collectées par divers acteurs institutionnels – Caisse des Allocations Familiales (C.A.F.), Conseil départemental, Education nationale, etc - dans des périmètres qu'ils déterminent. Ces données ne font pas toujours l'objet d'une consolidation annuelle au niveau de la Commune.

1.1- Caractéristiques démographiques

La population a connu les évolutions suivantes (en nombre d'habitants) :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population I.N.S.E.E.	24 963	25 195	25763	25 808	25 372	25 845
Population de 3 à 16 ans	4 757	4 669	4817	4 942	4 931	4893

(Source : fiche individuelle D.G.F., D.G.C.L.)

L'évolution de la population des 3-16 ans (qui génère des besoins de services municipaux), n'est pas systématiquement corrélée à l'évolution de la population globale.

1.2 – Aides aux familles – Caisse d'Allocations Familiales (données de 2024)

	2024	En pourcentage de la population campésienne
Nombre d'allocataires	6674	25,82 %
Nombre d'allocataires sans enfants	3824	14,79 %
Nombre d'allocataires avec des enfants	2850	11,02 %
Nombre de familles monoparentales	996	3,85 %
Nombre d'allocataires bénéficiant de la P.A.J.E. (Prestation Accueil Jeunes Enfants)	690	2,66 %
Nombre d'allocataires percevant l'A.A.H. (Allocation Adulte Handicapés)	312	1,20 %
Nombre d'enfants concernés par l'A.E.E.H. (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)	197	Tous âgés de 3 à 17 ans

1.3 – Logement

L'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) est la principale aide au logement versée sous condition de ressources. Le nombre de logements sociaux est recensé chaque année, conformément à la définition de l'article L.2334-17 du C.G.C.T.. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul de la D.S.U.C.S..

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A.P.L.	5894	5 763	5894	5 752	6030	5865
Logements sociaux	3603	3 987	4128	4 409	4 573	4570

(Source : fiche individuelle D.G.F., D.G.C.L.)

Sur l'année 2024, il a été comptabilisé 103 relogements, tous types de contingents confondus, contre 152 en 2023, soit une diminution de 32 % d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, 13 674 demandeurs ont mentionné la ville de Champs-sur-Marne dans leur demande de logement social, dont 1427 sont des Campésiens (soit 149 de plus qu'en 2023).

1.4 – Emploi

En décembre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (toutes catégories) était de 2120.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Demandeurs d'emploi	1990	2180	2150	2070	2190	2120
Dont demandeurs de catégorie A	1190	1380	1210	1150	1200	1360

RAPPEL : les demandeurs de catégorie A sont les personnes sans **emploi**, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'**emploi**, à la recherche d'un **emploi** quel que soit le type de contrat (C.D.I., C.D.D., à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier).

Source : pôle emploi (<https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/defm?ff=A,B,C&fh=1&fk=77083&lf=0&pp=201607-&ss=1>)

1.5 – Revenus et autres ressources

Le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) apporte un complément de ressources ou un revenu de solidarité pour garantir un revenu minimal. Le tableau ci-dessous montre le nombre de demandeurs d'emplois bénéficiaires du R.S.A..

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
R.S.A.	190	250	230	210	220	240
Prime d'activité seule	200	190	210	210	230	250
Prime d'activité et RSA socle	50	50	50	30	60	50

(Source : Pôle Emploi (<https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/defm?fh=1&fk=77083&fv=A,D,E,F&lv=0&pp=201607-&ss=1>))

Le revenu moyen par habitant a évolué comme suit :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Revenu moyen par habitant	14 451 €	14 632 €	14 604 €	14 687 €	15 060 €	15 301 €

(Source : fiche individuelle D.G.F., D.G.C.L.)

Les éléments statistiques disponibles font ainsi apparaître un potentiel financier par habitant (1 378 €) légèrement supérieur à la moyenne des collectivités de plus de 10 000 habitants (Potentiel financier moyen de 1 357 €). Le revenu moyen par habitant (15 301 €) reste quant à lui très inférieur à la moyenne des collectivités de plus de 10 000 habitants (Revenu moyen de 17 784 € en 2024). Ces données appellent des actions municipales permettant de limiter l'impact de ces dégradations pour les familles de Champs-sur-Marne.

2 – ACTIONS ENTREPRISES AFIN DE CONTRIBUER A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

Le présent rapport fait état des actions menées en matière de développement social urbain, en faveur du mieux vivre ensemble, de l'éducation, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous, actions qui s'adressent à l'ensemble des Campésiens, et qui contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

2.1 – Actions au titre du Contrat de Ville

En 2024, les actions au titre du Contrat de Ville s'élèvent à 288 895 Euros (inclus Quartiers d'été). Parmi les actions menées, on peut citer : l'A.L.S.H. ouvert des Deux Parcs, les actions d'éducation et de

prévention santé, les animations estivales « vendredis folies » (Quartiers d'été), les actions d'éducation à la nutrition, à la biodiversité et au lien social intergénérationnel et les actions culturelles d'émancipation, d'expression et de pratique artistique.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a subventionné ces actions à hauteur de 33 825 Euros (contrat de ville) et 9 000€ (Quartiers d'été), soit 42 825€ contre 44 000 € en 2023 (contrat de ville et quartiers d'été).

2.2 – Vie associative et animation

Le soutien à la vie associative se traduit par des subventions à des associations contribuant à l'animation de la vie locale. Ce soutien prend aussi la forme d'actions qui mettent en mouvement ces associations autour de projets communs.

Au titre des subventions :

En 2024, 15 associations qui proposent des activités de loisirs, éducatives ou culturelles, et qui mobilisent des bénévoles, ont reçu 22 135 €, dont 10 000 € pour l'Office Municipal d'Animation (O.M.A.).

Elles sont aussi soutenues sous la forme de mise à disposition de locaux équipés, de prêt de matériels, et autres soutiens logistiques si besoin.

Les salles mises à dispositions des associations (Salles Jean Effel, Jean Hallais, Jean Jaurès, André Le Nôtre, des Catalpas, les L.C.R. Eugène Pottier et Edouard Branly, le relais Pablo Picasso, la Maison des fêtes familiales) ont généré près de 36 431 € de dépenses pour leur nettoyage.

A ces 15 associations s'ajoutent la Maison Pour Tous (M.P.T.) Victor Jara, et le Centre Social et Culturel (C.S.C.) Georges Brassens, respectivement financés à hauteur de 160 000 € et 177 000 €. Ces montants sont complétés par deux subventions de 28 600 € et 31 351,00 € pour le financement à 50 % du poste de directeur de chaque association.

Ces deux associations bénéficient également de la mise à disposition de locaux, disposant chacune d'un équipement. L'entretien, la maintenance, le gardiennage de ces bâtiments est pris en charge par la Ville.

La M.P.T. et le C.S.C. utilisent d'autres équipements, ponctuellement ou avec des créneaux réservés toute l'année pour des activités régulières (ex : gymnase du Bois des enfants).

Au titre des actions partenariales :

En 2024, le service Vie associative a dépensé près de 102 000 € (hors frais de personnel) pour mener à bien des projets impliquant plusieurs associations et parfois d'autres partenaires (Château de Champs-sur-Marne) : Farandole des associations, Champs d'Hiver, Champs des arts, ou encore Champs d'été, le forum des sports et des associations, le mois pour le droit des femmes et octobre rose qui réunissent un public varié, nombreux, pour un moment citoyen et festif.

2.3 – Actions culturelles

L'action culturelle de la Ville vise à proposer à tous les publics un accès à une programmation culturelle de qualité, adaptée et diversifiée permettant une ouverture sur les différentes formes artistiques. L'objectif est de répondre aux multiples sensibilités et développer une appétence pour l'Art et la Culture. L'enjeu est donc de dépasser les barrières sociales et économiques en proposant une offre avec différents dispositifs contenant des spectacles accessibles à tous.

En septembre 2022, la grande salle Jacques Brel a dû être fermée, ce qui a engendré nombre d'annulations de représentations pourtant prévues pour la saison 23/24. Malgré la fermeture de la grande salle Jacques Brel (pour des questions de sécurité), la ville a maintenu les spectacles pouvant être joués dans d'autres lieux, puis a construit la saison 2024/2025 sur la Maison Pour tous Victor Jara.

Pour la part programmation proposée gratuitement aux spectateurs, on peut relever :

- Le Dispositif « Places aux Mômes » (jeune public) qui a donné lieu en 2024 à 8 spectacles pour un coût de 21 602,04 € (gratuit pour les publics).

- La municipalité a programmé 4 spectacles pour un coût de 7 816 € en "hors les murs" pour amener le spectacle vivant au plus près des habitants.
- Les « Renc'Arts » (jazz, humour, artistes en devenir), joués à la salle Jacques Brel, adressés à tous les publics : 5 spectacles pour un coût de 11 513,13 € de dépenses en 2024 (gratuit pour les publics).

Pour la part de programmation payante, on peut noter :

- 8 spectacles payants en 2024 pour un coût de 20 601,51 €.
- deux nouveautés sur la saison 24/25 « en Famille », « Scène actuelle »

Depuis le 30 septembre 2023, la ville dispose désormais d'un nouvel équipement culturel, la Micro-Folie. Il s'agit d'un lieu d'échanges culturels ouvert à tous proposant un musée numérique, un espace d'expositions et des ateliers pédagogiques. En 2024, elle a accueilli plus de 1500 visiteurs (tous publics, scolaires, accueil de loisirs). Elle a reçu pour son fonctionnement un budget de 8 050 €.

Par ailleurs, l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques (A.M.A.P.) a reçu pour son fonctionnement un budget de 11 950 € (dépenses de personnel : 125 058 € ; 208 personnes inscrites en 2024 contre 203 en 2023 et 195 en 2022).

L'Ecole de musique et orchestre d'harmonie, dont l'activité d'enseignement musical dépend de l'intercommunalité, a reçu une subvention de 26 000 € pour ses représentations (concert de l'orchestre, fanfare), et la mise en place d'ateliers dans les écoles.

Les salles utilisées pour ces actions culturelles (Emile Pache, A.M.A.P., Auditorium et Jean Cocteau) ont induit une dépense de près de 64 148 € au titre de leur fonctionnement, investissement, entretien, réparation, maintenance, gardiennage et, en partie, nettoyage.

2.4 – Sports

Disposant de 6 gymnases, de 4 stades, de 7 courts de tennis, **3 terrain de Beach Tennis**, de 10 terrains de proximité et un **Wheel Park**, la commune est dotée d'équipements conséquents, qui sont utilisés par les établissements scolaires, ainsi que par le service municipal des Sports dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports (E.M.S.), de Faites du Sport (F.D.S.) et également par les nombreuses associations et clubs sportifs.

Quinze associations ont reçu **100 500 €** de subventions en 2024. Les associations sportives ont aussi pu bénéficier de 4 500 € de subventions exceptionnelles pour accompagner des projets particuliers ou ponctuels.

Le budget de l'E.M.S. (Ecole Municipale des Sports) a été, en 2024-2025 de **115 000 €** (salaires, déplacements, matériels...). Le Conseil Départemental a versé une subvention de 10 000 € pour cette opération, également couverte en partie par des participations familiales, à hauteur de 32 400 € (432 enfants).

432 jeunes Campésiens, sont inscrits. Sur la tranche d'âge de 3 à 15 ans, les filles représentent **51 %** des effectifs.

Par ailleurs, le service des sports propose, dans le cadre de l'opération "Faites du sport", des activités sportives (10 € l'année) **pendant toutes les vacances scolaires sauf fin d'année**, avec des animations ouvertes à tous, en extérieur, au cœur des quartiers, ou dans les équipements sportifs. Pour l'année 2024, cela a nécessité un budget de 30 000 € (**27 000 €** de salaires, **3 200 €** de matériels). L'opération « Faites du Sport » compte, en 2024, 126 inscrits, en élémentaires, et 36 en collèges. Les filles représentent plus de 51 % des effectifs.

2.5 – Education

Les écoles de la ville, 10 écoles maternelles et 10 écoles élémentaires, ont accueilli 2 635 élèves sur l'année scolaire 2023/2024, répartis comme suit :

- en maternelle : 994 élèves,
- en élémentaire : 1 641 élèves.

La ville propose chaque année de soutenir des projets de classes transplantées. Pour l'année scolaire 2023-2024, 4 classes de CM1/CM2, soit environ 100 élèves, ont participé à un séjour pour un montant total de 105 205 €.

Par ailleurs, la Ville participe à plusieurs initiatives destinées à agir pour la gratuité scolaire. Ainsi pour l'année scolaire 2023/2024, la Ville a proposé la remise :

- d'un abonnement Kilimax, dans le cadre de l'action lecture, pour l'ensemble des CP, pour un montant de 12 720 €
- d'une récompense scolaire à travers l'achat d'un dictionnaire, pour l'ensemble de Grandes Sections et des CM2, pour un montant de 8 904 €
- d'un kit scolaire comprenant l'ensemble du matériel nécessaire à la scolarité des élèves de CP, pour un montant de 8 407,03 €

2.6 – Enfance

Des activités de loisirs éducatifs sont proposées durant toute l'année scolaire et pendant les vacances, avec le service enfance qui s'adressent aux enfants de 3 à 11 ans.

Les centres de loisirs sont implantés dans tous les quartiers de la ville. Quatre d'entre eux dispensent un accueil classique, à la journée. La ville a par ailleurs développé des centres dits « ouverts », au nombre de quatre également, avec un accueil l'après-midi les mercredis de semaine scolaire ainsi que les matins et après-midi en demi-journée sur les périodes de vacances scolaires, dont un implanté dans le quartier des Deux Parcs, avec une subvention au titre de la politique de la ville qui était de 19 000 € pour une action évaluée à 120 000 €.

La ville propose par ailleurs des places dans des centres de vacances pour les enfants campésiens âgés de 6 à 11 ans.

60 enfants sont ainsi partis en vacances sur 6 séjours durant l'été 2023, pris en charge par des organismes partenaires qui satisfont aux exigences pédagogiques et d'encadrement posées par la municipalité. Le coût pour la ville a été de 62 399 €, alors que les participations familiales ont représenté 12 632 €

En 2023, des mini-séjours ont également été organisés pour les enfants qui fréquentent les centres de loisirs durant les mois de juillet et août. 105 enfants ont bénéficié d'un départ. Le coût de ces prestations a représenté 45 000 € pour 12 662, 23 € de participations familiales.

2.7 – Jeunesse

En 2024, le service jeunesse a proposé des activités dans les quartiers, avec des ateliers (ateliers quotidiens pour les 11/14 ans et projets éducatifs pour les 15/17 ans) au sein des trois relais jeunesse avec 6 animateurs et du C.@. P. (Champs Accompagnement Projet) avec 1 informateur jeunesse.

Les jeunes inscrits aux relais étaient **110** en 2024 (60 filles et 50 garçons). **Sur l'année 2024, 254 jeunes ont été accompagnés par le C@P 135 jeunes femmes et 119 jeunes hommes (53% de jeunes femmes)**

Des séjours de vacances sont également proposés l'été, pour un montant de **37548 €**. Le budget des actions jeunesse s'est élevé, en 2024 à **29697 €**, pour entre autres les dépenses de matériel et prix d'entrée aux activités diverses.

L'ensemble des actions jeunesse a représenté également **328 000 €** de charges de personnel.

2.8 – Solidarité

La Ville de Champs-sur-Marne œuvre en matière d'action sociale de deux manières : par le biais du service municipal Solidarité, **et au moyen du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) auquel la ville a alloué, en 2024, une subvention de fonctionnement annuelle de 65 000 €** qui lui permet d'assurer son action de solidarité notamment dans le cadre des aides facultatives.

En 2024, la politique sociale du C.C.A.S. s'est adaptée à une conjoncture économique marquée par une dégradation ces dernières années, notamment due à l'inflation. Ce contexte a entraîné une précarisation croissante de nombreux ménages, obligeant le C.C.A.S. à réajuster ses aides facultatives afin de répondre efficacement à cette fragilité économique. Ces aides subsidiaires viennent en soutien des dispositifs d'aides relevant du droit commun. Elles promeuvent également l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.

Le C.C.A.S. affirme sa volonté de garantir un service public de proximité et de qualité, particulièrement en direction des publics les plus concernés par ses actions, renforçant ainsi son rôle de soutien essentiel dans la commune.

En 2024, les sollicitations relatives aux aides sociales facultatives sont constantes. Si cette constance ne se traduit pas par une augmentation significative des demandes, des disparités ont été observées, tant dans le rythme des requêtes que dans la diversité des profils des ménages demandeurs, ainsi que dans les origines des difficultés motivant ces demandes.

➤ **L'aide alimentaire**

L'aide alimentaire, en tant que soutien financier, représente une alternative essentielle pour les foyers précaires, mais également pour ceux en rupture de ressources où confronté à un accident de vie. Elle leur permet de libérer un poste de dépenses important et ainsi de subvenir à leurs besoins de première nécessité les plus essentiels.

En 2024, une baisse des demandes a été constatées tout particulièrement en fin d'année. Cette année, les aides attribuées ont principalement bénéficié à de nouveaux ménages, caractérisés par des profils socio-professionnels divers, témoignant de l'élargissement de l'impact économique à une population jusque-là moins concernée. Pour 2024, ce sont 6250€ qui ont été alloués au titre de l'aide alimentaire aux foyers campésiens.

En tant que mesure préventive, l'aide alimentaire prévient le basculement de ces foyers dans la précarité alimentaire, favorisant ainsi leur bien-être social et leur stabilité.

➤ **Le Ticket « Sport Culture Loisirs « T.S.C.L. »**

Le C.C.A.S. affirme son engagement en faveur de la promotion du sport et de la culture à travers des partenariats avec 21 associations locales. Ce soutien s'incarne notamment dans les Tickets Sport Culture et Loisirs (T.S.C.L.), des coupons individuels nominatifs destinés aux enfants de 6 à 16 ans pour faciliter leur inscription à une activité sportive auprès d'un club affilié.

Par rapport à 2023, une augmentation est constatée en 2024. Ce sont 148 TSCL qui ont été remis aux familles témoignant de l'importance de ce dispositif pour faciliter l'accès des jeunes aux activités sportives et culturelles soit 8753€.

➤ **Chèque mobilité**

L'aide à la mobilité, destinée aux jeunes âgés de 18 à 25 ans orientés par la Mission Locale, contribue activement à favoriser leur insertion professionnelle. Cette année, 66 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, représentant une augmentation significative par rapport à 2023, où 50 jeunes Campésiens avaient été soutenus, soit une aide de **882,40 €**.

Ce soutien se matérialise par une contribution de 20 % aux frais de transport, octroyée par le CCAS et pouvant être sollicitée jusqu'à trois fois par an. L'attribution de cette aide est conditionnée à l'orientation de la Mission Locale, partenaire du dispositif, qui atteste des démarches d'insertion professionnelle entreprises par le jeune. En mettant l'accent sur cette mesure, le CCAS démontre son engagement concret en faveur de l'autonomie des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle, facilitant ainsi leur accès aux opportunités socio-économiques malgré les défis environnants.

➤ **Autres aides**

L'aide au transport et à l'accès à des vacances pour tous constitue un soutien essentiel aux familles les plus précaires engagées dans ce projet. Au total, 43 ménages (Familles ou seniors) ont bénéficié du dispositif LVS, parmi lesquels 18 familles, dont 9 ont reçu un soutien soit 800€. Depuis quelques années, un travail renforcé d'accompagnement social a été mis en place pour favoriser les départs en vacances dans le cadre du dispositif LVS, afin de permettre à davantage de familles d'accéder à ce droit fondamental.

Cependant, en 2024, il a été constaté que moins de familles ont pu partir en séjour LVS. Bien que de nombreuses familles se soient rapprochées du service pour bénéficier de ce dispositif, elles n'ont pas pu obtenir de séjour en raison de la composition familiale de leur foyer. En effet, la majorité des séjours sociaux proposés disposent d'hébergements limités à 4 personnes, ce qui exclut certaines familles nombreuses.

Ce dispositif contribue activement à la lutte contre les exclusions et reflète l'engagement continu du C.C.A.S. en faveur de l'inclusion sociale et de la promotion du droit aux vacances pour toutes les familles, notamment celles en situation de précarité.

➤ **L'A.S.P.A.**

Ces secours sont spécifiquement attribués aux Campésiens bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées. Il s'agit d'un Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire de 40 euros, versé tous les deux mois. Dans le cadre de sa politique de solidarité, le CCAS s'engage activement à soutenir les retraités, en particulier ceux confrontés à des situations financières précaires. Au-delà de l'aspect financier, cette aide offre un soutien significatif aux personnes âgées dont la situation financière est fragilisée par des retraites précaires. Le maintien de cette allocation s'impose comme une mesure nécessaire pour assurer le bien-être et la dignité de cette population particulièrement vulnérable face aux défis économiques actuels.

En 2024, 23 retraités ont bénéficié de ce complément soit 6400€.

➤ **L'aide à l'énergie**

En 2024, 1300€ ont été attribués aux administrés. Cette soutien est inférieure aux prévisions budgétaires, principalement en raison de l'application du principe de subsidiarité. Parallèlement, un accent renforcé a été mis sur l'accompagnement éducatif budgétaire, avec la mise en œuvre d'actions collectives ciblées dans les quartiers prioritaires. Ces initiatives ont permis de sensibiliser les ménages à une meilleure gestion de leurs ressources.

Nous avons également constaté les dispositifs d'aide mis en place par l'État a été particulièrement sollicité. Toutefois, compte tenu de la persistance de l'inflation énergétique, cette aide est maintenu afin de limiter les coupures d'électricité et de continuer à soutenir les ménages les plus vulnérables.

➤ **Allocation hébergement**

En 2024, le secours lié à l'hébergement a été mobilisé pour soutenir 2 familles soit 674 €. L'objectif de cette aide demeure la réponse immédiate aux besoins urgents des administrés, notamment pour assurer l'hébergement de ménages en cas de périls. Cela garantit la disponibilité de ressources nécessaires pour intervenir promptement face à des situations d'urgence, assurant ainsi la protection et le soutien des administrés confrontés à des circonstances difficiles.

Il convient en outre, de souligner que cette aide n'a en aucun cas pour vocation de se substituer aux garanties offertes par les assurances privées, telles que la prise en charge des nuitées d'hôtels en cas d'incendie. Son objectif principal est de permettre, d'offrir une prise en charge temporaire aux familles qui se retrouvent dépourvues de solution immédiate, notamment lorsque le recours aux assurances privées n'est pas possible dans l'immédiat, par exemple, en raison de l'indisponibilité de l'assureur au moment du sinistre. Cette mesure vise ainsi à garantir un soutien rapide et efficace aux citoyens en situation de détresse, assurant leur sécurité et leur bien-être dans des circonstances difficiles.

➤ **Noël de la Solidarité**

Le Noël de la Solidarité revêt une importance particulière en offrant aux familles les plus démunies une opportunité précieuse de partager avec leurs enfants une après-midi festive. En dépit des contraintes liées au changement de salle et à la nécessité de limiter le nombre d'invitations, cet événement demeure un moment privilégié de convivialité et de solidarité.

Pour ces familles, souvent confrontées à des difficultés financières, le Noël de la Solidarité représente bien plus qu'une simple célébration. C'est une occasion de créer des souvenirs positifs, de vivre des instants de joie et de complicité avec leurs enfants. L'atmosphère festive, le goûter offert, les animations prévues et les cadeaux remis contribuent à créer une ambiance chaleureuse et réconfortante et contribue ainsi à la lutte contre les exclusions.

Au-delà des contraintes logistiques, l'engagement du CCAS dans l'organisation de cet événement souligne sa volonté de favoriser l'inclusion sociale et d'offrir aux familles vulnérables des moments de

bonheur partagé. Le Noël de la Solidarité devient ainsi une manifestation concrète de la solidarité et de l'importance de créer des expériences positives pour ceux qui traversent des périodes difficiles.

En 2024, 27 familles, soit 63 enfants ont pris part à cette évènement festif. Un goûter leur a été proposé avec des animations et un cadeau pour chaque enfant composé d'un ballotin de bonbon et un ticket livre d'une valeur de 8 euros.

➤ **Le portage de repas à domicile :**

L'évolution des modes de vie, couplée au vieillissement de la population, entraîne une préférence croissante chez les personnes âgées ou en situation de handicap de rester à leur domicile. Face à ces mutations sociétales, le C.C.A.S. affiche une volonté marquée de promouvoir l'accompagnement du maintien à domicile et la solidarité axée sur la dignité individuelle, le lien social et la cohésion sociale.

Afin de faciliter la politique d'accompagnement du maintien à domicile, le C.C.A.S. a mis en place le dispositif de portage de repas, intégré dans un cadre de veille sociale visant à répondre aux besoins sociaux et sanitaires des personnes concernées.

Le portage de repas repose sur le développement d'une action de proximité, visant à maintenir le lien social auprès des seniors et des personnes fragiles ou vulnérables. Ainsi, la livraison de repas, dans le cadre de la veille sociale, implique une évaluation approfondie des besoins des bénéficiaires, ainsi qu'une attention particulière portée à leur état physique, psychique et social.

Initié en juillet 2021, cette prestation a depuis fait la preuve de sa pertinence en tant qu'aide à la personne, répondant aux besoins fondamentaux des bénéficiaires. Ces sont 11 390 repas qui ont été livrés en 2024 contre 10 138 en 2023, soit une augmentation de 12,36%.

On compte en moyenne 54 bénéficiaires par mois en 2024 soit une augmentation annuelle du nombre de bénéficiaires de +8 % par rapport à 2023.

Le maintien de cette prestation de portage de repas demeure un pilier fondamental de l'accompagnement du maintien à domicile, bien que des lacunes aient été constatées avec une dégradation de la qualité.

➤ **Les ateliers « encéphale » :**

Depuis plusieurs années, des ateliers dédiés à la préservation de la mémoire sont proposés aux personnes âgées. En 2019, une approche novatrice a été introduite, intégrant l'utilisation de jeux comme outil pour stimuler les facultés cognitives tout en favorisant le bien-être à tous les stades de la vie. Cette méthode, axée sur une vision globale de la santé cérébrale, a rapidement suscité l'intérêt des seniors, entraînant l'ajout progressif de nouveaux ateliers pour répondre à la demande croissante.

À ce jour, le dispositif comprend 50 ateliers, permettant à 75 participants de profiter de cette initiative. Ce succès illustre l'efficacité de cette approche innovante et l'adhésion enthousiaste des seniors, pour qui ces ateliers constituent une opportunité précieuse de préserver leurs capacités mentales et leur bien-être global.

➤ **Les ateliers sophrologie :**

Depuis 2022, des ateliers de sophrologie ont été instaurés dans le cadre des actions d'éducation pour la santé et de prévention. Ces séances proposent des activités de relaxation dynamique et statique axées sur la thématique du bien-être. L'objectif principal est d'aider les participants à établir ou renforcer l'équilibre entre leurs émotions, leurs pensées et leur corps, favorisant ainsi une amélioration globale de la qualité de vie. Ces ateliers abordent des enjeux tels que la gestion du stress, l'amélioration de la qualité du sommeil, la maîtrise des émotions et le renforcement de la confiance en soi.

En 2024, le programme a proposé 40 sessions, permettant à 60 participants de bénéficier de cette initiative. Face à la forte demande et au succès rencontré, il est prévu de pérenniser et de développer cette activité, qui contribue de manière significative au bien-être des seniors.

➤ **Les ateliers de cuisine :**

Les interventions visant à promouvoir la santé préventive représentent un engagement fort envers le public senior. Elles offrent non seulement des conseils nutritionnels, mais contribuent également

activement à la lutte contre l'isolement social. Cette démarche inclut une diversification des compétences culinaires, valorisant des techniques de cuisine et des savoir-faire partagés.

En 2024, quatre ateliers ont été organisés, permettant à 40 participants de bénéficier de conseils pratiques et d'informations pertinentes, notamment sur la problématique actuelle de l'anti-gaspillage, une préoccupation sociétale majeure.

À l'issue des ateliers, les seniors ont pu déguster les repas qu'ils avaient préparés dans le cadre convivial du restaurant de l'A.F.P.A. Ce moment a permis de renforcer le lien social intergénérationnel en réunissant apprentis cuisiniers, professionnels confirmés, membres de l'administration et étudiants autour d'un repas partagé.

Très sollicités et plébiscités par les participants, ces ateliers témoignent de leur impact positif sur la santé et le bien-être des seniors. Leur reconduction en 2025 s'impose comme une priorité afin de pérenniser ces actions et d'en étendre les bénéfices au plus grand nombre.

➤ Ateliers de proximité

Enfin, les actions d'animation en direction des seniors se sont poursuivies. Ce sont en moyenne une cinquantaine de seniors qui vient partager un moment de convivialité autour de jeux, d'échange.

2.9 – Citoyenneté

Le service citoyenneté propose des actions visant à favoriser le lien social (sorties familiales, aide à l'organisation de la fête des voisins), la citoyenneté (accueil des nouveaux habitants), la participation citoyenne (jardins partagés et pédagogiques, initiatives en pieds d'immeubles, arts urbains) ainsi que des actions de prévention, d'accès aux droits, de médiation.

A cet effet, en 2024, ce sont toujours 4 médiateurs (dont 2 femmes et un mi-temps) qui interviennent dans les quartiers, où ils disposent de locaux sur 4 sites. Ils ont 3 missions principales :

- Repérer les dysfonctionnements urbains (dépôts sauvages, voirie, mobilier urbain...), dans le cadre de tours de quartier et de visites des personnels de proximité des résidences (bailleurs, copropriétés) et des équipements municipaux ;
- Mobiliser les habitants et impulser des projets collectifs pour améliorer le vivre-ensemble et le cadre de vie (jardins partagés et pédagogiques, fête des voisins, repas partagés...);
- Ecouter et orienter les administrés dans leurs démarches administratives [C.A.F., Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.), ...].

Les sites de jardins familiaux et pédagogiques sont très sollicités (83 familles occupantes et plus d'une trentaine sur liste d'attente). Aussi, l'initiative « Troc jardin » attire toujours plus de partenaires et habitants sensibles au développement durable.

Toujours dans cette démarche de Développement durable, des ateliers sur le réemploi et le compostage se sont poursuivis à l'éco-lieu, local loué par la Ville, dont la programmation des ateliers est travaillée en partenariat avec la chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Université Gustave Eiffel et dont l'espace de don est géré par des étudiants en alternance. Deux temps forts types « gratifieria » se sont tenus en juin et décembre 2024.

Les 4 animateurs socioculturels ont poursuivi la mobilisation des habitants autour d'activités conviviales (ciné-débats, repas partagés, soirées jeux).

Par ailleurs, en 2024, une nouvelle orientation municipale a été initiée en matière de Prévention Jeunesse entraînant une réaffectation de 4 postes d'ASVP vers des postes de médiateurs sociaux, au nombre de 2 actuellement.

Les ASVP (2 postes occupés et 2 postes vacants) menant leurs missions courantes en matière de tranquillité publique (tours de quartier, vigilance, échanges avec les commerçants et les médiateurs de quartiers, rappel à l'ordre et informations des riverains sur leurs obligations en matière du respect du cadre de vie) et de verbalisation des infractions en matière de stationnement et de délits à l'environnement (dépôts sauvages notamment). L'accomplissement de l'ensemble de ces missions a nécessité un budget prévisionnel d'environ 46 091 € (hors frais de personnel).

EN CONCLUSION :

Après avoir connu une baisse en 2023 comparativement à l'année 2022, en 2024, le montant attribué à la Commune au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F.) est en hausse comparativement à 2023, de 107 830 Euros. Dans un contexte où la population de Champs-sur-Marne connaît une situation de revenus toujours inférieure à la moyenne des collectivités de même strate, et au regard d'une année 2024 fortement impactée par l'inflation des prix des biens de consommation, ainsi que par des coûts de l'énergie toujours élevés et contraignant les ressources des familles, cette dotation de péréquation se révèle indispensable.

Les actions entreprises par la Commune présentées dans le présent rapport démontrent quotidiennement leur utilité sociale, en ce qu'elles permettent à de nombreuses familles campésiennes de bénéficier de conditions de vie encore satisfaisantes, et pour les plus fragiles d'entre elles, de répondre concrètement aux difficultés sociales qu'elles rencontrent.

Cependant, tout comme nos habitants, la Commune subit également de plein fouet la hausse des prix dans le contexte d'une inflation toujours importante. De nombreuses prestations extérieures ou marchés publics connaissent des hausses importantes de coûts. Cette pression importante sur les dépenses de la Commune vient s'ajouter à la baisse tendancielle des dotations de l'Etat que nous observons sur plusieurs années.

Malgré une légère hausse du FSRIF, les contraintes fortes qui s'exercent sur le budget de la Commune au cours de l'année 2024, ainsi que la relative fragilisation de la population que nous accompagnons, dessinent un accroissement des difficultés pour notre collectivité à maintenir des actions pourtant fondamentales au maintien de la cohésion sociale.